

**L'INFORMATION AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES AUTHORITY
ET
LE RESEAU FRANCOPHONE DE LA REGULATION DES
TELECOMMUNICATIONS (FRATEL)**

**OUVERTURE DE LA 20^{EME} REUNION ANNUELLE DE
FRATEL**

**DISCOURS DE L'HON PRAVIND KUMAR JUGNAUTH
PREMIER MINISTRE**

**JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 A 09H30
(ARRIVEE DE L'HON PREMIER MINISTRE A 09H25)**

**LIEU: INTERCONTINENTAL MAURITIUS RESORT,
BALACLAVA FORT**

Collègues Ministres,

Membres du Corps Diplomatique,

**Monsieur Luc Tapella, Directeur de L'Institut
Luxembourgeois de Régulation et Président de
FRATEL,**

**Président et Membres de *L'Information and
Communication Technologies Authority,***

Distingués Invités,

Madames, Messieurs,

Bonjour.

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous ce matin, à l'occasion de la 20^{ème} réunion du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications, FRATEL. Je remercie FRATEL d'avoir choisi Maurice pour la tenue de cette réunion et souhaite la bienvenue à tous les délégués.

Le thème choisi pour cette réunion, « La résilience et la sécurité des réseaux » a une résonance toute particulière pour notre pays. Notre gouvernement est conscient des enjeux majeurs de la réglementation publique relative aux technologies de l'information et de la communication pour la société.

Un nouveau dispositif juridique encadrant les TIC a été mis en place pour mieux adapter nos lois et nos

pratiques à l'environnement du secteur des télécommunications.

Un projet de loi sur la cybersécurité et la cyber criminalité a été adopté par le Parlement mauricien en 2021. Le *Computer Misuse and Cybercrime Act* qui datait de 2003 et qui était devenu désuet, a été abrogé.

La nouvelle loi prévoit un renforcement de la résilience des infrastructures d'information critiques dans notre pays. Un *National Cybersecurity Committee* a été créé. Il s'agit d'un organe statutaire, composé d'experts, qui a pour mission de conseiller le gouvernement sur la cybersécurité et la cyber criminalité. Ce comité a aussi pour tâche d'identifier,

après consultation avec les autorités compétentes, les infrastructures d'information critiques.

Ces infrastructures sont définies comme des installations ou un réseau de systèmes ou encore un processus dont l'incapacité, la destruction ou la modification peut avoir un effet dévastateur sur la disponibilité, l'intégrité ou la prestation de services essentiels. Nous considérons également comme critiques des infrastructures qui peuvent avoir un impact significatif sur la sécurité nationale, la défense nationale, et le bon fonctionnement de l'État.

Les infrastructures d'information critiques font désormais l'objet d'une réglementation stricte. Ainsi, les Autorités de régulation respectives ont le devoir de

demander aux opérateurs de telles infrastructures de procéder régulièrement à une évaluation des menaces, des risques, et de la probabilité d'une cyberattaque sur leurs infrastructures.

A travers ces nouvelles dispositions, nous voulons permettre à l'île Maurice de franchir un nouveau palier de développement dans le secteur des TIC.

Dans cette même vision, l'île Maurice a, pour la première fois, intégré le conseil administratif de l'Union Internationale des Télécommunications, l'UIT. L'île Maurice a été élue membre du Conseil pour la région Afrique lors de la Conférence de plénipotentiaires 2022 à Bucarest en Roumanie. Pendant les quatre

prochaines années, notre pays fera partie des 48 Etats membres ayant un siège au conseil de l'UIT.

Je voudrais ici remercier tous les pays membres qui nous ont soutenu durant la Conférence de Bucarest le mois dernier. En tant que membre du Conseil de l'UIT, nous comptons nous engager pleinement pour faire entendre les attentes non seulement des pays africains mais aussi celles des pays insulaires, auprès de l'UIT.

L'île Maurice a également pour ambition de se positionner en tant que pays menant des activités spatiales. Nous sommes conscients de l'ampleur des défis à relever pour atteindre cet objectif mais nous

avons la conviction que nos efforts en ce sens porteront leurs fruits à l'avenir.

L'île Maurice a lancé en juin de l'année dernière son premier nanosatellite depuis la Station spatiale internationale, l'ISS. Ce projet a été réalisé grâce à une collaboration entre Maurice; le Bureau des affaires spatiales des Nations unies, l'UNOOSA; et l'Agence japonaise d'exploration spatiale, le JAXA.

Le nanosatellite a permis de collecter des données maritimes et météorologiques de la Zone économique exclusive de Maurice. Ces données ont été recueillies par une station au sol qui est gérée par le *Mauritius Research and Innovation Council*, l'organisme qui a mis en œuvre le projet.

Fort de cette expérience innovante, qui a nécessité l'apport du régulateur, l'ICTA, en matière d'assignation de fréquences, nous voulons aller plus loin. Depuis la dernière Conférence Mondiale des Radiocommunications, la CMR-19, qui s'est tenue en Egypte en 2019, l'ICTA vise à pourvoir le pays en nouvelles positions orbitales viables. Ces positions orbitales pourront accueillir, dans un avenir proche, nous l'espérons, le premier satellite géostationnaire mauricien.

L'ICTA prépare activement sa participation à la Conférence Mondiale des Radiocommunications, la CMR-23, qui se tiendra à Dubaï vers la fin de l'année prochaine. Je lui donne tout mon soutien pour qu'elle

puisse atteindre les objectifs cruciaux qu'elle s'est fixé en termes de la répartition des Fréquences dans le pays. Le spectre des fréquences radio constitue un bien commun et doit être utilisé de manière efficace. Une mauvaise gestion de ces ressources représente un risque certain pour l'économie nationale.

Je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès à l'ICTA qui s'apprête à célébrer ses 20 ans. Je suis d'autant plus heureux qu'à la création de cette instance régulatrice, j'étais moi-même ministre des finances.

Je salue ici la contribution apportée par l'ICTA à la libéralisation du secteur des TIC et l'introduction de nouvelles technologies. L'ICTA a introduit la

concurrence dans les services de téléphonie fixes et mobiles et dans les services de l'Internet entraînant des tarifs avantageux pour les usagers. L'ICTA a ouvert la voie à un usage plus répandu des nouvelles technologies.

Au fil de ces vingt dernières années, l'ICTA a facilité l'introduction des générations successives de technologie mobile qui ont culminé récemment avec l'avènement des technologies mobiles de cinquième génération.

Le pays fonde beaucoup d'espoir sur la cinquième génération de réseau mobile en tant que moteur de développement et d'innovation. Nous attendons avec impatience les promesses de l'industrie 4.0,

notamment par rapport à la santé numérique, aux smart city, au transport, et à la logistique.

Pour autant, il convient d'exercer une véritable vigilance face à l'omniprésence du numérique dans notre organisation sociale et dans toutes les sphères de l'économie. La consolidation du cadre juridique existant témoigne de l'importance que nous accordons à la protection des infrastructures d'informations critiques. Les régulateurs et les opérateurs doivent veiller à ce que toutes les mesures soient mises en place pour prévenir les possibilités de cyberattaque.

A cet egard, la thématique de cette 20^{ème} réunion du réseau FRATEL acquiert toute sa raison d'être. Je sais que les régulateurs francophones,

membres de FRATEL, vont débattre de ces sujets fondamentaux pendant les deux prochains jours. Je souhaite que ce débat ne sera que le début d'une longue et fructueuse collaboration en vue de dégager des actions communes qui nous permettront de faire face aux défis de la cybersécurité et de la cybercriminalité.

Je vous souhaite des délibérations fructueuses, et aux délégués étrangers un séjour agréable dans notre pays.

Sur ce, je déclare ouverte la 20^{ème} réunion annuelle de FRATEL.

Merci de votre attention.
